

tain que Radio-Canada ne sera pas assujétie à la volonté du Gouvernement.

M. Monteith: Je serai très bref. Je me proposais de formuler certaines observations mais je vais me contenter de poser quelques questions. Au comité de la radio, à la dernière session, on nous a dit que Radio-Canada s'en tenait encore au système de comptabilité de gestion mais qu'on était à étudier le système de la comptabilité d'exercice et celui des dépenses engagées. On nous a également appris que Radio-Canada devrait consulter la maison *P. S. Ross and Sons* quant à l'efficacité de son système. Le ministre peut-il nous renseigner quelque peu à ce sujet?

L'hon. M. McCann: Monsieur le président la commission royale est à étudier cette question; il est donc préférable que nous ne nous y arrêtions pas pour le moment. Voici ce que dit le rapport de l'auditeur général:

Les comptes et états financiers de la Société Radio-Canada ont été examinés; on trouvera ci-jointe une copie des bilans financiers.

L'auditeur général donne ensuite des chiffres et il ajoute:

Conformément aux exigences de l'article 87 de la loi sur l'administration financière, je fais rapport que, à mon avis,...

Sous réserve de certains commentaires qu'il a formulés.

- a) La société a tenu les livres de comptes appropriés;
- b) Les états financiers de la société;
 - (i) ont été préparés d'après un système compatible avec celui de l'année précédente et sont conformes aux livres de comptes,
 - (ii) le bilan donne une idée exacte et juste de l'état des affaires de la société à la fin de l'année financière, et
 - (iii) l'état des recettes et des dépenses donne une idée exacte et juste des recettes et des dépenses de la société pour l'année financière, et
- c) Les transactions de la société dont j'ai pris connaissance sont conformes aux pouvoirs que lui confèrent la loi sur l'administration financière et toute autre loi applicable à la société.

M. Monteith: J'ai bien lu le rapport de l'Auditeur général, qui est identique à ceux qu'il nous a présentés jusqu'ici. Autrefois on y trouvait exprimées certaines réserves qui n'y figurent pas cette année, mais je voudrais qu'on me dise si on a effectivement reçu d'autres détails de la *P. S. Ross and Sons*, si cette maison a présenté quelques recommandations en ce qui concerne l'amélioration de la comptabilité de Radio-Canada?

L'hon. M. McCann: On me dit que les enquêteurs financiers de la commission Fowler examinent de très près cette question. Il n'est pas probable qu'on nous présente un rapport particulier à ce sujet avant que le rapport général soit prêt, soit avant la fin de l'enquête.

[M. Barnett.]

M. Monteith: Je suis tout disposé à attendre le rapport de la commission Fowler. Me sera-t-il permis de demander toutefois s'il y aurait eu une modification quelconque du régime de comptabilité de gestion en vigueur depuis si longtemps? Ou bien en est-on toujours intégralement à cette comptabilité de gestion?

L'hon. M. McCann: On me dit qu'on a apporté quelques changements graduels jusqu'ici, et qu'on en arrivera un jour à une combinaison des deux régimes: comptabilité d'exercice et comptabilité de gestion.

M. Hansell: Rien qu'un mot. Nous, créditeurs, qui siégeons dans ce coin-ci, avons foi en notre mode d'existence. Nous sommes à cet égard on ne peut plus consciencieux. Tâcher de le défendre et de débarrasser Radio-Canada des éléments qui veulent le détruire, voilà tout ce que nous avons fait. Ceux qui ont pris part à la discussion ce matin et qui nous ont fait opposition sont les députés de la CCF, les socialistes du pays, qui ont défendu ces éléments de la Société Radio-Canada. Voilà qui en dit long.

J'ai, quelque part dans mon carnet, une histoire se rapportant à Daniel Webster qui plaquait une cause dans un tribunal des États-Unis. Il se trouvait que la décision tenait à une roue de voiture. L'adversaire de Daniel Webster avait épuisé tous les arguments théoriques dans sa tentative de prouver que cette roue n'était pas celle dont il s'agissait. Il avait fait mesurer les rais, le moyeu, la jante et le diamètre. Il avait épuisé tous les moyens à sa disposition pour prouver que ce n'était pas la roue en question. Daniel Webster s'était levé, s'était tourné vers le jury et avait dit: "Messieurs du jury, voilà la roue; regardez-la".

Une voix: Avait-il gagné sa cause?

M. Hansell: L'histoire dit qu'il l'avait gagnée. Voici: nous nous sommes efforcés de défendre notre concept d'une existence libre et de nous débarrasser des éléments subversifs. Nos socialistes ont protégé ces éléments. Avec les paroles de Daniel Webster, je vous dis, monsieur le président, ainsi qu'à la population du Canada "Regardez".

M. Gillis: Monsieur le président, tout ce que je répondrai au député de Macleod, c'est que nous laissons à la population le soin de juger notre thèse. Elle n'a qu'à la considérer.

M. Blackmore: Monsieur le président, j'ai suivi avec un vif intérêt les observations de notre ami cécéliste. Elles se ramènent à une tentative,—j'espère ne pas employer de mots trop énergiques,—en vue de diminuer le représentant de Peace-River et d'édifier une mythologie pour faire croire en versant des